Pour comprendre les questions financières dans l'Eglise :

Il faut savoir que les pasteurs en fonction, les pasteurs à la retraite, les facultés de théologie et les bâtiments d'Eglise ne sont pas payés par l'Etat.

<u>Cette très grande charge financière repose donc sur la fidélité de peu de paroissiens.</u>

En moyenne 75.000€ sont à trouver chaque année pour faire vivre une paroisse,

c'est-à-dire environ 380€ par an et par famille.

<u>L'Eglise est</u>

<u>à la disposition de tous,</u>

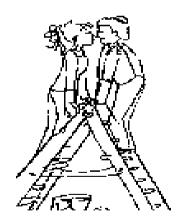
<u>donnons-lui les moyens de sa mission!</u>

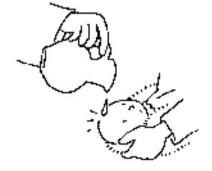


Eglise Réformée de France Région CLR



Quelle participation financière verser pour un mariage ou un baptême ?





L'Eglise Réformée ne fixe pas de somme a priori, mais nous vous demandons d'y penser avec sérieux :

Nous pouvons en tous les cas vous dire à combien cela revient pour l'Eglise :

On peut naturellement demander la bénédiction de mariage sur son couple ou le baptême de son enfant même si l'on n'a aucun moyen. Mais l'Eglise n'étant pas du tout prise en charge par l'Etat et vivant exclusivement de l'offrande régulière de ses membres, nous vous demandons d'y penser avec sérieux :

Si l'on compte :

les 2 ou 3 <u>rencontres avec vous</u>, le temps de <u>préparation</u> de la <u>cérémonie</u>, le temps de <u>déplacement</u> à la cérémonie, et le temps de la <u>cérémonie</u> elle-même, Vous voyez que votre pasteur a consacré au minimum 8 ou 10 h de son temps,

<u>Pour un mariage</u>, Une famille investit souvent plus de 10.000€ pour cette fête, n'est-il pas normal qu'elle consacre à l'Eglise 3 à 5 % de son budget afin de dire l'importance de cette cérémonie pour elle?

en comparant avec d'autres tarifs horaires, estimez-vous ce coût à 300€? 500€?

<u>Pour un baptême</u>, votre participation financière sera aussi une des façons de dire l'importance que vous accordez à cette étape de vie.

Par ailleurs il faudrait compter aussi <u>les frais d'utilisation</u> <u>et d'entretien d'un temple</u>, (comparer avec la salle de réception qu'il vous faut réserver)....

NB: Chèque à l'ordre d'"Eglise Réformée". Un reçu fiscal vous sera remis en temps voulu et votre don sera déductible des impôts à concurrence de 66% dans la limite de 20% de vos revenus imposables.